

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE **TROIS-RIVIÈRES**

N^o: **400-11-007180-259**

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre commerciale)
(En matière de faillite et d'insolvabilité)

Dans l'affaire de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies, L.R.C. (1985), ch. C-36, en sa version modifiée, de :

CAROLIS INC.
et
GROUPE TERRESTRIA INC.
et
9273-2270 QUÉBEC INC.
et
9325-1320 QUÉBEC INC.
et
9306-3931 QUÉBEC INC.
et
9387-4683 QUÉBEC INC.
et
9325-1049 QUÉBEC INC.

Débitrices

et

LEMIEUX NOLET INC.

Contrôleur

PROCESSUS DE SOLLICITATION DE VENTE (PSV) :

AVIS D'UN NOUVEL ÉCHÉANCIER

Considérant l'intérêt manifesté récemment par plusieurs Offrants potentiels;

Considérant l'importance des actifs faisant l'objet du PSV;

Considérant l'ampleur des informations et documents qui ont été intégrés à la salle de données virtuelles mise à la disposition des Offrants potentiels;

Considérant les récentes demandes de renseignements reçues par le Contrôleur;

Considérant que le Contrôleur constate que l'analyse de l'ensemble de l'information diffusée requiert un travail considérable;

Considérant qu'afin d'assurer le bon déroulement du PSV et de la Procédure PSV, il est utile et nécessaire de modifier les échéances prévues pour les étapes 4 à 8 inclusivement du Calendrier PSV prévu à la Procédure PSV;

Considérant que le Contrôleur est d'avis que l'information doit être partagée à tous les Offrants potentiels et analysée par ceux-ci.

PAR CONSÉQUENT, veuillez prendre note du Calendrier PSV modifié suivant :

CALENDRIER PSV MODIFIÉ		
	ÉTAPES	DATE
4.	<u>Date de dépôt pour une Offre</u> Date limite pour le dépôt par tout Offrant Potentiel d'une Offre à l'égard de tout ou partie des Actifs.	Au plus tard le 30 novembre 2025, à 15h00 (la « Date Limite d'une Offre »).
5.	<u>Revue des Offres</u> Révision par le Contrôleur et les Débitrices des Offres reçues pour les Actifs.	Au plus tard le 10 décembre 2025, à 15h00.
6.	<u>Sélection d'une ou d'Offre(s) Retenue(s)</u> Date limite pour la sélection d'une ou d'Offre(s) reçue(s).	Au plus tard le 31 décembre 2025, à 15h00.
7.	<u>Demande d'approbation par la Cour</u> Date limite pour le dépôt de la demande d'approbation par la Cour de la ou des Transaction(s) Envisagée(s) aux termes de toute Offre Retenue.	Au plus tard le 30 janvier 2026, à 15h00.
8.	<u>Date limite de clôture</u> Date limite pour la clôture de toute Transaction Envisagée.	Au plus tard le 27 février 2026, à 15h00 (la « Date Limite de Clôture »).

Le 13 novembre 2025

LEMIEUX NOLET INC.
En sa qualité de Contrôleur

Par : Michel Belhumeur, CPA, CIRP, SAI